1 Introduction
2 Analyse des dangers : dichromatedepotassium
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Potassium dichromate
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit dichromatedepotassium
Company	Carl Roth GmbH...Co. KG
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **dichromatedepotassium**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : dichromatedepotassium

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **dichromatedepotassium**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Carl Roth GmbH...Co. KG
État physique	liquide
Forme	-
pH	3,8
Usage	Utilisation prévue : substance chimique de laboratoire, utilisée en laboratoire et à des fins d'analyse.
Date FDS	2026-10-15

La FDS date du 2026-10-15. Elle a donc 0 an(s).

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Potassium dichromate devrait être classée H360FD selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Potassium dichromate devrait être classée H372 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Potassium dichromate devrait être classée H400 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Potassium dichromate devrait être classée H410 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Grave pour la santé

Mentions de danger :

- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P722 P722

Transport :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -
- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : *Retirer les vêtements contaminés.*

• Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).

eyes : *Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.*

• *En cas de malaise ou de doute, consulter un médecin.*

ingestion : *Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau.*

• *En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).*

inhalation : *Fournir de l'air frais.*

• *En cas de malaise ou de doute, consulter un médecin.*

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Potassium dichromate

Identification

- N° CAS : 7778-50-9
- N° EINECS : None

Concentration :less or equal to 2.5

Dangers :

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H330 Fatal if inhaled.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.

- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H360FD Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Oui
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuillet 2022Fiche n°180 - Chromates et dichromates de sodium et de potassiumFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Chromates et dichromates de sodium et de potassium »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	• Matériau : NBR (caoutchouc nitrile) • Épaisseur : > 0,11 mm • Temps de pénétration (permeation) : > 480 min (niveau 6 de perméabilité).
Yeux	• Utiliser des lunettes de protection avec protection latérale.
Peau	-
Système respiratoire	• Nécessaire en cas de formation d'aérosols ou de nébulosité.
Corps	-

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter l'exposition ; se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail ; conserver le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux destinés aux animaux.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. - Observer le stockage compatible des produits chimiques ; les matières incompatibles sont indiquées à la rubrique 10. - Considérations supplémentaires : conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage. - Température de stockage recommandée : 15 – 25 °C.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisation prévue : substance chimique de laboratoire, utilisée en laboratoire et à des fins d'analyse.